



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 15 octobre 2021

Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement

Action régionale de contrôle renforcée "bâtiments de stockage"

Du 4 au 15 octobre 2021, une action renforcée a été menée dans les 5 départements de la région Normandie pour contrôler des bâtiments de stockage, qui sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Une vingtaine d'inspecteurs et d'inspectrices se sont mobilisés pour cette action.

Ces contrôles ont porté sur les thèmes suivants :

- la disponibilité d'un inventaire à jour ;
- les stockages extérieurs susceptibles de favoriser une propagation d'un incendie de ces derniers vers un bâtiment de stockage voisin ;
- l'efficacité des moyens de défense incendie pour permettre l'intervention des pompiers ;
- l'extinction automatique incendie dans les bâtiments soumis à cette obligation.

Ces quatre points contribuent à la prévention des risques d'incendie et à la maîtrise de leurs conséquences s'ils surviennent. Il est de la responsabilité des exploitants de s'assurer en permanence de leur maîtrise, ainsi que de toutes les mesures de prévention des risques de leur site. En effet, une quarantaine de départs d'incendie ont lieu en moyenne chaque année en Normandie sur des installations classées, et ce sont les moyens de détection et de défense, ainsi que les personnels qui les mettent en œuvre qui permettent de les maîtriser rapidement dans la majeure partie des cas. L'inspection procède donc à des contrôles réguliers par sondage sur cette thématique.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Cette action s'inscrit dans la suite de 2 opérations menées sur le contrôle dans les entrepôts, orientées sur le risque incendie, en 2019 et en 2020 avec une action élargie à un panel plus large d'établissements. Pour ces 2 actions précédentes, l'inspection a proposé des suites administratives aux préfets de département et/ou des constats d'infractions par procès-verbaux pour près de 35 % des sites inspectés. Si cela a permis d'améliorer la sécurité des sites concernés, ce constat d'un niveau d'écart constatés élevé a conduit la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Normandie à renouveler cette action en 2021 sur une soixantaine d'établissements industriels dont environ un tiers ayant déjà fait l'objet d'une inspection lors d'une des 2 actions précédentes.

Un bilan complet de cette démarche pluriannuelle sera réalisé dans les prochains mois afin d'évaluer le niveau de maîtrise du risque incendie dans la région par ce type d'établissements. Une action de sensibilisation des filières industrielles sera faite, comme cela a déjà été fait lors des deux actions précédentes.

Pour aller plus loin :

- Site DREAL Normandie : [Plaquettes de retour d'expérience des actions de 2019 et 2020](#)
- [Site BARPI](#) : site de référence du retour d'expérience sur accidents technologiques : <https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/>

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex